

**Conditions Particulières - My Degroof Petercam Institutionnel**  
au 1<sup>er</sup> octobre 2022



## Article 1 : Dispositions introductives

My Degroof Petercam Institutionnel (« MyDPi ») est un service en ligne proposé à des utilisateurs professionnels et institutionnels par Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. avec l'assistance de prestataires de service et de sous-traitants.

Les présentes Conditions Particulières, associées aux Conditions Générales de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (« Conditions Générales »), s'appliquent aux Services offerts à l'Utilisateur. En cas de divergence avec les Conditions Générales, les présentes Conditions Particulières MyDPi prévalent sur celles-ci. Elles remplacent tout autre accord préalable portant sur le même objet.

Pendant la durée du contrat, l'Utilisateur dispose du droit de demander et de recevoir les présentes Conditions Particulières sur papier ou sur tout autre support durable.

La Banque se réserve le droit de faire appel à des prestataires de services et des sous-traitants externes en totalité ou en partie pour l'exécution des Services.

## Article 2 : Définitions

La terminologie suivante est utilisée et applicable dans le cadre de ces Conditions Particulières MyDPi et des documents auxquels elles se réfèrent, sous réserve d'une terminologie autre dans les Conditions Générales. Les termes peuvent être utilisés sans distinction au pluriel ou au singulier.

- **« Appareil »**

Tout appareil ou tout moyen (ordinateur, tablette ou téléphone mobile) utilisé par l'Utilisateur et lui permettant d'accéder aux Services via un accès Internet.

- **« Banque »**

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., dont le siège social est sis à L-2453 Luxembourg, 12 rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B25459.

- **« Code »**

Tout code d'identification personnel et confidentiel mis à la disposition de ou déterminé par l'Utilisateur afin de lui permettre de s'identifier, d'activer les Services et d'y accéder par la suite.

- **« Compte »**

L'ensemble des Comptes ouverts par les Titulaires dans les livres de la Banque dans le(s)quel(s) sont inscrits les instruments financiers dont la Banque assure la conservation pour le Titulaire selon les dispositions des Conditions Générales de la Banque et de toute législation et réglementation applicable et, le cas échéant, les liquidités, et pour le(s)quel(s) l'utilisation du Service MyDPi a été demandée et validée par la Banque.

Il est expressément convenu que les Comptes de paiement ne sont pas accessibles via les Services MyDPi.

- **« Compte de paiement »**

Un compte qui est détenu par un ou par plusieurs Titulaire(s) et qui est utilisé aux fins de l'exécution d'opérations de paiement à l'exclusion de toute autre opération.

- **« Guide de l'Utilisateur »**

Un manuel mis à la disposition de l'Utilisateur (que ce soit en ligne ou sur support papier) et contenant certaines conditions et directives techniques permettant d'accéder aux Services et de les utiliser. Toute mise à jour du Guide de l'utilisateur sera notifiée à l'Utilisateur par la communication d'un avis par email ou par tout autre moyen.

- **« Moyens d'Identification »**

Tout procédé technique d'identification et de signature mis à la disposition des Utilisateurs par la Banque supporté par la technologie utilisée par la Banque afin de fournir les Services.

- **« Ordre »**

Une ou plusieurs instructions d'achat, vente, souscription ou autres autorisées par le Service MyDPi en ce compris toute instruction d'annulation d'une instruction précédemment transmise par l'Utilisateur à la Banque via le Service MyDPi.

- **« Prestataire de Services »**

Tout prestataire de la Banque listé dans l'Annexe 1 des présentes Conditions Particulières MyDPi.

- **« Services » ou « Services MyDPi »**

Les services offerts par la Banque via MyDPi permettant entre autres à l'Utilisateur de consulter les données (bilan et historique des transactions) des Comptes de liquidités et de titres dont la consultation en ligne a été requise par le biais d'Internet et de communiquer des Ordres à la Banque. Cette consultation et la communication d'ordres se font conformément aux présentes Conditions Particulières et aux règles contenues dans le Guide de l'Utilisateur.

- **« Sous-traitant »**

Tout sous-traitant déclaré auprès de la Banque par un Prestataire du service pour l'assister dans la prestation des services et listé dans l'Annexe 1 des présentes Conditions Particulières MyDPi.

- **« Titulaire »**

Un ou plusieurs titulaires du ou des comptes connectés aux Services pour le compte du- ou desquels l'Utilisateur peut agir comme mandataire.

- **« Utilisateur »**

La personne physique ou morale qui est le mandataire autorisé par le(s) Titulaire(s) à agir sur le Compte auquel s'appliquent les Services.

## Article 3 : Conditions d'accès aux Services

### 3.1. Général

- L'objet de ces Conditions Particulières MyDPi est d'octroyer à l'Utilisateur un droit personnel, incessible et intransférable afin de se connecter et accéder aux Services fournis par MyDPi, sous condition du respect par l'Utilisateur, ses employés et agents des devoirs et obligations qui lui incombent dans ces Conditions Particulières.

- Conformément à ce qui précède et lorsque l'Utilisateur est une personne morale, cette dernière reste à tout moment seule responsable du respect des présentes Conditions Particulières par ses dirigeants, employés et agents en charge d'utiliser les Services MyDPi.

- L'Utilisateur fera usage des Services dans le respect des règles fixées dans les présentes Conditions Particulières, les Conditions Générales, le Guide de l'utilisateur, toute autre information ou instruction fournie par la Banque par courrier, courriel ou tout autre moyen et le mandat reçu du(des) Titulaire(s).

- Dans le cas où un Utilisateur saisit un Code de façon erronée de manière répétée, l'accès aux Services pourrait être automatiquement bloqué de manière temporaire suivant les conditions établies par la Banque.

- Dans le cas prévu ci-dessus, l'Utilisateur devra contacter la Banque qui prendra, à sa propre discrétion, les mesures adéquates pour permettre à nouveau l'accès aux Services. Si l'Utilisateur constate qu'il a oublié ses Codes, il contactera la Banque en priorité et dans les plus brefs délais.

### 3.2. Mesures de sécurité

- La Banque se réserve le droit de refuser à tout moment l'accès aux Services, voire de supprimer ou d'interrompre l'accès aux Services aux conditions fixées dans les présentes Conditions Particulières.
- En particulier et sans préjudice des autres dispositions prévues dans ces Conditions Particulières, la Banque peut décider de bloquer l'accès aux Services avec effet immédiat et sans mise en demeure préalable dans le(s) cas où :
  - L'Utilisateur n'aurait pas procédé à la dernière mise à jour de son navigateur Internet ;
  - L'Appareil de l'Utilisateur ne répondrait pas aux consignes de sécurité telles que précisées dans le Guide de l'Utilisateur, les présentes Conditions Particulières et/ou dans les Conditions Générales ;
  - Les sécurités intégrées dans l'Appareil de l'Utilisateur permettant l'utilisation des Services en toute sécurité auraient été désactivées ;
  - L'Utilisateur n'aurait pas suivi les consignes de sécurité données par la Banque directement ou décrites dans le Guide de l'Utilisateur, les présentes Conditions Particulières ou dans les Conditions Générales ;
  - L'Utilisateur adopte tout autre comportement inhabituel ou erratique qui laisse raisonnablement suspecter une tentative de fraude ;
  - Un risque de fraude ou d'utilisation abusive des Services aurait été détecté ou signalé à la Banque ;
  - La Banque est informée que le Titulaire a retiré ou modifié le mandat en faveur de l'Utilisateur.
- A sa propre discrétion, la Banque se réserve le droit de désactiver à tout moment l'enregistrement de l'Appareil rendant l'accès aux Services impossible.
- La Banque est à tout moment autorisée à mettre en place de nouveaux Moyens d'Identification ou de modifier les moyens ou les procédures d'accès aux Services afin notamment d'optimiser la sécurité informatique de ses systèmes, des Services ou de son site Internet. Elle s'engage à dûment informer les Utilisateurs de ces nouveaux Moyens d'Identification.
- En cas de blocage volontaire des Services par la Banque, celle-ci peut autoriser à nouveau l'accès et l'utilisation des Services à sa propre discrétion.
- Dans le cas où les Services ne seraient plus accessibles, l'Utilisateur est libre de consulter les Comptes par tout autre moyen d'accès autorisé permis par les Conditions Générales.

## Article 4 : Utilisation des Services

### 4.1. Les horaires

#### 4.1.1.

L'Utilisateur dispose d'un accès 24h/24, 7j/7, sans préjudice des dispositions prévues dans les présentes Conditions Particulières.

#### 4.1.2.

La Banque et ses Prestataires de Services peuvent interrompre en tout temps l'accès aux Services en vue notamment :

- d'assurer la maintenance ou la remise en état des Services My DPI ; ou
- d'effectuer des améliorations de leur système informatique respectif ; ou
- de réparer ou de prévenir toute défaillance ou panne des machines, logiciels ou équipements de communication (y compris en cas de tentative de piratage ou de détournement de fonds).

#### 4.1.3.

L'accès aux Services peut également être interrompu en cas de problème technique ou de surcharge du réseau, de coupure des lignes téléphoniques, d'erreurs, négligences ou fautes d'un tiers, de l'Utilisateur, notamment dans l'installation et l'utilisation des Services, ainsi que dans toutes autres circonstances indépendantes de la volonté de la Banque et de ses Prestataires de Services ou cas de force majeure (telles que grèves, attentats, etc).

#### 4.1.4.

La Banque ne peut garantir l'accessibilité des Services en cas d'augmentation exceptionnelle ou imprévisible des volumes d'utilisation des services de MyDPI.

#### 4.1.5.

Dans les cas évoqués dans cette section 4.1, la Banque mettra toute mesure raisonnable en œuvre pour limiter au maximum la période d'interruption de l'accès aux Services et pour informer l'Utilisateur du jour, de l'heure, ainsi que de la durée de l'interruption.

#### 4.1.6.

La Banque ne peut être tenue pour responsable pour tout préjudice dû à ces suspensions ou interruptions. Ces dernières ne donnent droit à aucune indemnisation en faveur de l'Utilisateur.

### 4.2. Consultation et délais

#### 4.2.1.

La Banque attire l'attention de l'Utilisateur sur le fait qu'il peut arriver que le solde du Compte visible via les Services ne corresponde pas au solde réel à ce moment-là. Les principales différences sont dues au fait que des informations liées à l'exécution des transactions peuvent être affichées avec un certain décalage entre l'exécution et la comptabilisation d'une transaction.

#### 4.2.2.

La Banque ne peut prendre aucun engagement concernant le délai dans lequel les informations sont affichées, mais fera son possible pour veiller à ce que la transaction apparaisse dans MyDPI dans un délai raisonnable.



## Article 5 : Identification

### 5.1.

L'Utilisateur reconnaît que les Moyens d'Identification comprenant tout procédé technique d'identification et de signature mis à sa disposition par la Banque pour lui permettre d'accéder et d'utiliser les Services ont valeur de signature électronique au sens de la loi et constituent pleinement la preuve de son identité.

### 5.2.

Lorsque la Banque informe l'Utilisateur d'un problème relatif aux Moyens d'Identification, ce dernier reste seul responsable du recours aux Moyens d'Identification tant que ceux-ci n'ont pas été modifiés ou adaptés conformément aux injonctions de la Banque.

## Article 6 : Obligations de l'Utilisateur

### 6.1.

L'Utilisateur est seul responsable des personnes qui auront le pouvoir de saisir et transmettre des ordres sur le Compte.

### 6.2.

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services en bon père de famille, et à respecter scrupuleusement les instructions et obligations contenues dans le « Guide de l'Utilisateur », ses mises à jour ainsi que les informations et consignes fournies par la Banque par affichage sur son site Internet ou par tout autre moyen tel que courrier, e-mail ou extrait de Compte.

### 6.3.

L'Utilisateur s'engage à mettre en place, sous sa seule responsabilité, des dispositifs d'organisation, de surveillance et de contrôle pour garantir la sécurité et la confidentialité des Moyens d'Identification :

- disposer de toutes les sécurisations habituelles et conseillées pour ses systèmes informatiques (firewall, antispyware, anti-virus, etc.);
- conserver tout moyen d'accès aux Services dans un lieu sûr et ne pas le rendre accessible à un tiers ;
- prendre les mesures adéquates, lorsqu'il a fait la demande d'accès à MyDPi, pour s'assurer que seules les personnes physiques dûment habilitées dans son organisation recevront personnellement les Moyens d'Identification confidentiels ;
- ne communiquer ses Codes confidentiels en aucune circonstance à des tiers et de ne jamais laisser des tiers les utiliser ;
- ne pas noter ses Codes sous une forme aisément reconnaissable ou même de manière codée, ni sur ou à proximité de l'Appareil par lequel il accède à la consultation en ligne ;
- n'utiliser les Codes que dans des lieux sûrs, à l'abri des regards des autres et sans se laisser distraire.

### 6.4.

L'Utilisateur est seul responsable de la conformité du matériel informatique et des logiciels, y compris le système de télécommunication, avec les spécifications reprises dans la documentation technique mise à disposition par la Banque.

### 6.5.

L'Utilisateur a l'obligation de notifier à la Banque dès qu'il a pris connaissance de :

- la perte ou le vol de leurs Codes ou Moyens d'Identification, et en cas d'envoi postal, la non-réception dans un délai raisonnable des Moyens d'Identification ; ou
- la perte ou le vol de ses Appareils ; ou
- toute erreur ou irrégularité constatée sur les relevés ou les extraits de Compte par l'Utilisateur.

### 6.6.

La notification visée à l'article précédent peut se faire selon les conditions décrites dans le Guide d'Utilisateur A défaut pour l'Utilisateur de prendre ces précautions, il reste responsable des utilisations qui seront faites des Moyens d'Identification ou Codes en fraude de leurs droits.

### 6.7.

Toute contestation d'une opération effectuée via les Services doit être notifiée à la Banque dès que l'Utilisateur a connaissance de l'opération contestée et en tout cas au plus tard dans les trois mois après la communication à l'Utilisateur des informations relatives à l'opération. Si elle est avertie dans ce délai, il revient à la Banque d'apporter la preuve que l'opération a été correctement enregistrée et comptabilisée et n'a pas été affectée par un incident technique ou une autre défaillance tombant sous la responsabilité de la Banque.

### 6.8.

Dans le cas où le département Institutional Client and Fund Support ne serait pas disponible, l'Utilisateur effectue cette notification dès l'instant où ce département est à nouveau disponible.

### 6.9.

L'Utilisateur reconnaît avoir été informé par la Banque des mesures techniques et des configurations minimales nécessaires pour assurer un accès aux Services en toute sécurité. En ce sens, la Banque ne peut être tenue responsable d'un risque de sécurité lié au manque de prévoyance de l'Utilisateur ou de son non-respect des consignes émanant de la Banque quant à son ou ses Appareil(s), son navigateur Internet, son firewall, son anti-virus ou encore son système d'exploitation.

### 6.10.

L'Utilisateur renonce irrévocablement au droit d'invoquer une absence d'accès à Internet ou tout autre problème lié à son propre matériel informatique ou logiciel, système de télécommunication, etc.

### 6.11.

L'Utilisateur garantit à tout moment disposer de toutes les autorisations et pouvoirs pour accéder au Compte et, le cas échéant, passer des Ordres sur le Compte. Si cette garantie devait s'avérer erronée, incomplète ou fautive, l'Utilisateur s'engage à en informer la Banque immédiatement par écrit. La Banque ne peut en aucun cas être tenue responsable du défaut d'information précité, l'Utilisateur reste seul responsable des conséquences qui en découleraient.

## 6.12.

L'Utilisateur s'engage à informer sans délai le Titulaire de toute modification relative aux Prestataires de Services et leurs sous-traitants dont la Banque l'aurait notifié.

## Article 7 : Ordre

### 7.1.

Les Services MyDPi permettent à l'Utilisateur d'encoder et de transmettre des Ordres à la Banque au nom et pour compte du Titulaire. Après encodage et validation par l'Utilisateur, les Ordres constituent des instructions valables au même titre qu'un ordre écrit ou oral du Titulaire. Pour tout Ordre transmis via les Services MyDPi, la Banque est libérée de toute instruction relative à des signataires autorisés ou des conditions de validité de signatures.

### 7.2.

L'Utilisateur est seul responsable des Ordres introduits dans MyDPi et transmis à la Banque grâce aux Moyens d'Identification qui lui sont dédiés. Plus particulièrement, il est seul responsable des Ordres incomplets et/ou incorrects et/ou qui seraient transmis par des personnes non autorisées grâce de ces Moyens d'Identification.

### 7.3.

L'envoi d'Ordre via les Services MyDPi ne constitue pas une fonctionnalité transactionnelle. Les Ordres transmis à la Banque via les Services MyDPi sont ensuite traités par les employés de la Banque pendant les jours ouvrés aux horaires d'ouverture de la Banque et conformément aux Conditions Générales de la Banque ainsi que, pour ce qui concerne les instruments financiers, suivant la Politique d'Exécution de la Banque. L'Utilisateur accepte qu'un délai raisonnable s'écoule entre l'introduction d'un Ordre dans MyDPi et l'inscription en compte de son exécution.

### 7.4.

La Banque se réserve le droit de rejeter ou de suspendre à sa discrétion un Ordre après transmission. Conformément aux Conditions Générales de la Banque, cette dernière pourra exiger toute information complémentaire qu'elle jugerait nécessaire pour l'exécution de l'Ordre.

### 7.5.

Le traitement réservé à l'Ordre (traitement ou annulation) est notifié via les Services MyDPi. Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de consulter les Services MyDPi afin de s'assurer du traitement réservé à l'Ordre transmis. Toute erreur dans l'exécution de l'Ordre devra être notifiée à la Banque sans délai. Les Conditions Générales de la Banque s'appliqueront à toute réclamation.

### 7.6.

Les Services MyDPi ne permettent pas à la Banque d'assurer le suivi de restriction d'investissements ou des profils d'investissements. L'accès aux Services MyDPi ne modifie pas, de quelque manière que ce soit, la responsabilité de la Banque à l'égard du Titulaire à ce sujet.

### 7.7.

L'Utilisateur reconnaît qu'il est de sa seule responsabilité de se conformer à la législation applicable au pays de résidence du Titulaire lors du passage d'Ordres.

## 7.8.

Indépendamment de la tarification appliquée à l'accès aux Services MyDPi, la Banque est autorisée à facturer en outre au(x) Titulaire(s) les Ordres passés conformément à la tarification en vigueur et applicables aux Comptes et aux opérations, transactions et ordres relatifs aux Comptes.

## 7.9.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur aurait convenu avec la Banque de plusieurs modes de communication des ordres, l'Utilisateur est seul responsable des ordres qui pourraient être adressés à la Banque et assume pleinement, entre autres, le risque de la communication d'ordres contradictoires, identiques et/ou redondants.

## Article 8 : Mise à disposition de fichiers sous un autre format

Sur demande écrite de l'Utilisateur et après accord de la Banque, la Banque peut mettre à disposition les informations contenues dans les Services MyDPi sous forme de fichiers électroniques convenus par téléchargement. Les fichiers sont mis à disposition de l'Utilisateur après que ce dernier en a fait la demande par écrit et fourni une adresse courriel de son nom de domaine. A défaut, la Banque se réserve le droit d'exiger une autorisation signée par le(s) Titulaires(s) concerné(s).

La Banque se réserve le droit d'exiger le respect de conditions supplémentaires pour la souscription à ce service et une tarification additionnelle. L'Utilisateur sera informé de ces conditions préalablement à la souscription et séparément à cette convention.

## Article 9 : Obligations et responsabilité de la Banque

### 9.1.

La Banque doit mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible pour permettre à l'Utilisateur d'accéder et d'utiliser les Services, sans préjudice de tout autre article des présentes Conditions Particulières.

### 9.2.

Les engagements de la Banque à l'égard de l'Utilisateur dans le cadre des Services représentent des obligations de moyens. La Banque doit prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les Utilisateurs bénéficient d'un service régulier et de méthodes d'identification et d'authentification appropriées.

### 9.3.

La Banque doit installer et entretenir des systèmes de sécurité conformes aux développements techniques récents afin de protéger ses sites Internet contre toute forme connue de virus et de fraude numérique suite à, notamment :

- l'interruption, la suppression ou le dysfonctionnement des Services ;
- tout vol, perte, destruction ou modification des données, ainsi que de matériel logistique ou numérique, dû au fait qu'un tiers a accédé illégalement au système informatique de la Banque, ou de l'Utilisateur, voire à l'introduction d'un virus provenant du site, d'Internet ou du système informatique de la Banque ou de l'Utilisateur.

#### 9.4.

Hormis le cas de dol ou de faute lourde de la Banque, celle-ci ne pourra être tenue d'indemniser l'Utilisateur pour le préjudice direct ou indirect qu'ils pourraient subir suite à, notamment mais non limitativement :

- l'interruption, l'arrêt ou le dysfonctionnement des Services. L'Utilisateur est invité dans ce cas à consulter le Compte selon les autres voies autorisées par la Banque (notamment en contactant le département Institutional Client and Fund Support) ;
- tout vol, perte, destruction ou modification des données, de logiciels ou de matériel informatique de l'Utilisateur suite à l'accès illicite d'un tiers au système informatique de la Banque, de l'Utilisateur, ainsi que suite à un virus en provenance du site, d'Internet, du système informatique de la Banque ou de l'Utilisateur ;
- l'utilisation abusive des Services, par l'Utilisateur ou des tiers.

#### 9.5.

L'Utilisateur reconnaît être informé que la Banque désigne le Prestataire de Services afin de pouvoir rendre les Services MyDPi, conformément à la documentation contractuelle et technique. La Banque s'engage à respecter la réglementation applicable en la matière et à informer l'Utilisateur de toute nomination d'un nouveau prestataire dans les meilleurs délais conformément aux dispositions contractuelles applicables. L'Utilisateur s'engage à informer le Titulaire de toute modification d'un Prestataire de Services ou d'un sous-traitant dont il serait lui-même informé par la Banque. En cas de désaccord de l'Utilisateur ou d'un Titulaire à une telle nomination ou désignation, l'Utilisateur s'engage à adresser sans délai par écrit à la Banque une demande de résiliation du Services et à ne plus utiliser ceux-ci. A défaut, la Banque est autorisée à considérer cela comme un consentement tacite de l'Utilisateur et du Titulaire à cette nomination.

### Article 10 : Frais et dépenses

#### 10.1.

Les Services sont soumis à une grille de tarification agréée avec le Titulaire en amont de l'utilisation des Services.

#### 10.2.

Les coûts du matériel propre de l'Utilisateur, nécessaire à l'utilisation des Services, ainsi que les frais éventuels d'installation, de réparation ou de remplacement liés à l'utilisation de ces Services sont intégralement à charge de l'Utilisateur.

#### 10.3.

Les coûts liés à un abonnement Internet au Luxembourg ou à l'étranger restent pleinement à charge de l'Utilisateur.

### Article 11 : Protection de la vie privée et des données à caractère personnel

#### 11.1.

Les règles relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel contenues dans les Conditions Générales de la Banque restent pleinement applicables entre la Banque et l'Utilisateur dans le cadre de l'accès et de l'utilisation des Services.

#### 11.2.

En plus des règles citées à l'article 11.1, l'Utilisateur autorise que la Banque enregistre le trafic (c'est-à-dire les consultations, requêtes et messages) de ce dernier dans MyDPi afin de satisfaire à son intérêt légitime d'évaluation et d'amélioration des Services. Ceci peut se matérialiser par l'optimisation du site Internet, les statistiques, une enquête de satisfaction, etc... Ces traitements seront toujours faits en réduisant au maximum l'impact sur la vie privée de l'Utilisateur.

#### 11.3.

L'Utilisateur reconnaît être informé que la Banque fasse appel aux Prestataires de Services listés dans l'Annexe 1 pour la prestation de services opérationnels et informatiques liés aux systèmes, logiciels, programmes, applications et Applications Mobiles utilisés pour les Services. Le Prestataire de Services et ses sous-traitants peuvent dans le cadre de l'hébergement, la maintenance correctrice ou adaptative et le développement des systèmes, logiciels, programmes et applications nécessaires aux Services avoir accès à des données personnelles du/des Titulaire(s) et de son/ses/leur(s) mandataire(s) telles que nom, prénom, adresse, numéro de compte, cookies, etc. L'Utilisateur marque son accord à ce que les données personnelles soient accessibles au Prestataire de Services et à ses directeurs, employés, préposés et agents nécessaires à la prestation des Services dans le pays du Prestataire de Services. La Banque s'engage à ce que les Prestataires de Services et ses directeurs, employés, préposés et agents n'aient accès aux données personnelles dans la mesure où elles sont nécessaires à la fourniture des Services à l'exclusion de toute autre fin.

#### 11.4.

L'Utilisateur reconnaît être informé et accepte que des informations confidentielles protégées par le secret professionnel en vigueur au Luxembourg liées au compte bancaire, ses titulaires, opérations, transactions, aux destinataires des opérations et à l'utilisation du Service (telle que par exemple les cookies) puissent être accessibles au Prestataire de Services de la Banque et à ses directeurs, employés, préposés et agents nécessaires à la prestation des Services dans le pays des Prestataires de Services et de leurs Sous-traitants. La Banque s'engage à ce que les Prestataires de Services soit s'obligent contractuellement à une obligation de confidentialité concernant les informations confidentielles soit soient tenus à une obligation légale de confidentialité en application de la loi de leur pays ou tenus à une obligation de confidentialité en application d'un contrat.

### Article 12 : Propriété intellectuelle

#### 12.1.

L'Utilisateur n'acquiert qu'un simple droit d'utilisation, non-exclusif et incessible sur les logiciels, programmes, applications, Applications Mobiles, Guide de l'Utilisateur et tous autres documents mis à sa disposition par la Banque, pour la durée de la convention. Ils s'engagent à les utiliser dans le respect des consignes et prescriptions de la Banque et ne peut, sous quelque forme ou manière que ce soit, les mettre à disposition de tiers ou les copier, les décompiler, les adapter ou les altérer. Plus généralement, il s'engage à respecter tous les droits de propriété, notamment intellectuelle, de la Banque, de son(ses) Prestataires de Services, de leur(s) Sous-traitant(s) éventuel(s) et de toutes autres personnes concernées.

#### 12.2.

L'Utilisateur ne peut céder à des tiers les droits et obligations résultant de cette convention.

## Article 13 : Modifications

### 13.1.

La Banque se réserve le droit de modifier, unilatéralement et à tout moment, ces Conditions Particulières.

### 13.2.

Sauf modification technique, les modifications apportées par la Banque à ces Conditions Particulières seront communiquées à l'Utilisateur et au Titulaire au plus tard deux mois avant leur entrée en vigueur, par courrier, extrait de Compte, courrier électronique, communication via les Services MyDPi, ou tout autre mode jugé approprié par la Banque.

### 13.3.

L'Utilisateur sera censé approuver les modifications précitées et sera dès lors contractuellement lié par les Conditions Particulières modifiées dans les cas suivants :

- dès la première connexion aux Services MyDPi après que les modifications lui ont été communiquées ; ou
- en cas d'absence d'exercice de son droit de résiliation dans un délai d'un mois après que les modifications lui ont été communiquées.

### 13.4.

Si de nouveaux services MyDPi sont mis à la disposition de l'Utilisateur, ce dernier peut, après avoir été informé des principales caractéristiques de ces nouveaux services MyDPi, donner immédiatement son autorisation de la manière convenue pour ce service. Les nouveaux services et les nouvelles conditions qui s'y rapportent entreront dès lors directement en vigueur.

### 13.5.

Nonobstant ce qui précède et en particulier le délai endéans lequel les modifications apportées par la Banque à ces Conditions Particulières entreront en vigueur, il est entendu que toutes les modifications relatives aux Moyens d'Identifications et/ou aux mesures de sécurité prises par la Banque pour sécuriser MyDPi entreront en vigueur dès leur communication à l'Utilisateur par courrier, extrait de Compte, courrier électronique, communication via le site Internet, ou tout autre mode approprié. En cas d'utilisation des Services pour la première fois depuis la communication des modifications précitées, la Banque pourra considérer que l'Utilisateur les aura pleinement approuvées.

## Article 14 : Durée et résiliation

### 14.1.

L'Utilisateur a adhéré aux Services pour une durée indéterminée.

### 14.2.

Chaque partie peut résilier le présent accord moyennant un préavis écrit de huit jours, sans préjudice de l'article 12 ci-devant.

### 14.3.

En cas de faute, de dol ou de négligence grave dans le chef de l'Utilisateur, la Banque est autorisée à mettre un terme aux Services avec effet immédiat, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts dont l'Utilisateur serait redevable à la Banque.

## Article 15 : Loi applicable et juridiction compétente

Le présent accord est régi par le droit luxembourgeois. En cas de litige, les tribunaux compétents sont ceux de et à Luxembourg.

### Annexe 1 - Liste des Prestataires de services

| Nom                               | Adresse                                 | Services                                                                                                         |
|-----------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Banque Degroof Petercam S.A./N.V. | 44 rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles | Services informatiques                                                                                           |
| Objectway B.V.                    | Zandvoortstraat 45, 2800 Mechelen       | Services informatiques liés à l'hébergement, la configuration du logiciel, à son développement et sa maintenance |

### Sous-traitants déclarés des Prestataires de services en lien avec les Services MyDPi

| Nom du Prestataire de services déclarant | Nom du Sous-traitant | Adresse du Sous-traitant                               | Services                |
|------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------|
| Objectway B.V.                           | EBRC                 | 19/23 rue Jean Fischbach (Bloc D)<br>L-3361 Leudelange | Hébergement du logiciel |

**Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.**

Zone d'activité Cloche d'Or  
12, Rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg  
Luxembourg  
RCS : B25459  
TVA : LU13413108  
[bienvenue@degroofpetercam.lu](mailto:bienvenue@degroofpetercam.lu)

**Sites internet**

[degroofpetercam.lu](http://degroofpetercam.lu)  
[blog.degroofpetercam.com/fr-lu](http://blog.degroofpetercam.com/fr-lu)  
[degroofpetercam.com](http://degroofpetercam.com)

 [linkedin.com/company/degroofpetercam](https://www.linkedin.com/company/degroofpetercam)

 [youtube.com/degroofpetercam](https://www.youtube.com/degroofpetercam)

 [@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)

 [@degroofpetercam](https://www.instagram.com/degroofpetercam)